



#### DÉCISION CONCERNANT

L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe des Transports urbains

#### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2022 portant application des articles L.1211-2 et L.1211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du Directeur de Limoges Métropole ;

VU l'offre de financement et la proposition de contrat de la Banque Postale ;

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1.** Pour le financement de ses besoins prévus de trésorerie sur le budget annexe des Transports urbains, Limoges Métropole décide de contracter auprès de La Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € (deux millions d'euros) pendant les douze prochains mois.

Montant maximum : 2 000 000,00 EUR

Durée maximum : 12 mois

Taux d'intérêt : Taux fixe à 0,10%

Base de calcul : 100% jours

Modalités de remboursement : Paiement anticipé des intérêts et de la amortissement de son utilisation.  
Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat : 31 octobre 2022

Garantie : Néant

Commission d'engagement : 0,10% sur 2 000 000 EUR

Commission de non-utilisation : 0,05% du montant non utilisé à compter de la date de prise d'effet du contrat jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> année de la période de validité du contrat.

Modalités d'utilisation : - L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par l'intermédiaire de la Banque Postale.

## DÉCISION

# Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe des Transports urbains

1 DOCUMENT - Publié le 14 Octobre 2022



DEC\_FIN\_23358\_OUVERTURE\_LIGNE\_TRESORERIE\_2000000\_EUROS\_BANQUE\_POSTALE\_TRANSPORTS\_URBAINS.pdf  
(.pdf, 94,0 Ko)

 TÉLÉCHARGER